

LA COLLABORATION PARENTS – PROFESSIONNELS

Dans le cadre de la scolarisation d'un enfant atteint d'autisme

Elle est indispensable à la meilleure prise en charge de l'enfant autiste. Les parents étant les premiers éducateurs de leur enfant, ils devraient tous prendre en compte les besoins spécifiques de leurs enfants et apprendre à y répondre.

Les conditions favorables à une bonne collaboration parents- professionnels sont les suivantes :

Les parents et professionnels ont vraiment envie de collaborer : Cela tient de l'évidence mais il faut peut-être le rappeler.

- Les rapports entre les différents partenaires de la scolarisation et de la prise en charge avec les parents doivent se faire de façon égalitaire et en concertation : Si les professionnels sont les spécialistes de l'autisme, les parents sont les spécialistes de leur enfant.
- Les échanges doivent avoir lieu dans le respect mutuel. Les parents ne doivent pas remettre en cause la pédagogie de l'enseignante qui connaît son travail. Ils doivent seulement, par les échanges qui doivent avoir lieu quasi quotidiennement les premières années, faire connaître à la maîtresse le travail spécifique fait en dehors et suggérer diplomatiquement des adaptations si nécessaire. Si les interlocuteurs sont ouverts, cela se déroulera bien et l'enfant tirera parti de ce dialogue.
- La nécessité d'une bonne connaissance et reconnaissance des rôles de chacun : Bien savoir où commence et où s'arrête le rôle de chacun du côté des professionnels, comme des parents.
- La transparence du travail effectué par chacun. Il est important que l'enseignante sache par exemple ce que fait l'orthophoniste et que l'orthophoniste sache précisément ce que fait l'école afin que tout le monde travaille en complémentarité de la manière la plus efficace possible (équipes éducatives, échanges téléphoniques....)
- La cohésion de toute l'équipe sur la façon dont est envisagé l'avenir. Si la scolarisation est le choix des parents, tous les acteurs de la prise en charge doivent soutenir de manière cohérente cette scolarisation (orthophoniste, psychomotricien, psychologue, psychiatre) et doivent travailler dans ce sens. En aucun cas leur attitude vis à vis de l'enfant et la manière dont se déroulent les prises en charge ne doivent aller à l'encontre de la philosophie de l'école et des parents. Il est préférable dans l'intérêt de l'enfant que les parents se « séparent » d'un professionnel qui n'est pas en harmonie avec leurs choix éducatifs et pédagogiques.

Tout cela nécessite :

- Une évaluation des compétences et émergences de l'enfant et des réévaluations régulières, faites par une personne formée à l'autisme et que l'enfant connaît, si possible dans un cadre connu (psychologue....)
- Un projet éducatif individualisé complet rédigé en concertation par l'ensemble des intervenants. (parents, éducateurs, orthophoniste, psychomotricien.....)

Pour plus de souplesse, l'école a connaissance de ce projet éducatif et reprend les objectifs qui concernent la scolarisation dans le contrat d'intégration. Celui-ci sera plus ou moins détaillé suivant les cas et tiendra compte de la situation individuelle de l'enfant (ses aptitudes, son niveau social et scolaire), les attributions de l'école et les attentes des parents.

- Pour les parents : une idée objective de la place de la scolarisation dans la vie de cet enfant qui est un « adulte en devenir ». Si la scolarisation en milieu ordinaire est un moyen, elle ne doit pas être une fin en soi. Certes la réussite scolaire est gratifiante et si certains enfants de bon niveau pourront aller au collège ou au lycée, voire accéder à des études supérieures, leurs compétences sociales ne sont pas à négliger, bien au contraire. Pour d'autres enfants, une scolarité plus « ajustée » leur permettra, grâce à l'acquisition de compétences scolaires « à minima » associée à des méthodes éducatives spécifiques et adaptées à leur handicap, de se construire et s'épanouir parmi leurs pairs non handicapés. L'autisme étant une cécité sociale, il paraît indispensable d'accentuer le travail sur l'apprentissage des compétences sociales si complexes, qui sont la clef de l'épanouissement du futur adulte.

Agnès Woimant
Module de formation Autisme CNEFEI
Administratrice d'Autisme France

Extrait d'un article de « La lettre » d'Autisme France – Août 2005
www.autismefrance.org